

Droit fiscal

Aucun néo-démocrate fédéral ou provincial n'a dit que les sociétés minières n'avaient pas le droit d'exister. Personne ne prétend qu'elles n'ont pas le droit de faire un juste profit. Nous estimons seulement qu'elles devraient payer les mêmes impôts que d'autres entreprises au pays.

Nous devons nous rappeler ce qu'avait si bien dit un ancien ministre libéral, M. Kierans. Il avait dit que ce que nous faisons...

M. Turner (Ottawa-Carleton): On dirait le début de sa campagne de leadership.

• (1700)

M. Orlikow: Je puis dire au ministre des Finances qu'il m'est arrivé de rencontrer l'ancien ministre libéral, M. Kierans, qui m'a dit qu'il ne se porterait pas candidat à la chefferie d'un parti quelconque et qu'il ne veut pas revenir à la politique.

Une voix: Ne croyez pas tout ce que vous entendez.

M. Orlikow: Le comité devrait songer au fait que depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, toutes nos politiques fiscales ont visé à favoriser l'expansion de l'industrie extractive, c'est-à-dire des mines, du pétrole et du gaz. Ces industries ont toujours payé des impôts équivalant à environ 10 p. 100 de leurs bénéfices par rapport aux industries manufacturières, qui doivent payer trois ou trois fois et demi ce pourcentage. Cependant, ce sont les industries manufacturières qui sont axées sur la main-d'œuvre.

Le Canada est l'un des pays du monde où la main-d'œuvre croît le plus rapidement et pourtant, nous continuons depuis des années à décourager l'industrie manufacturière, qui est axée sur la main-d'œuvre, et à favoriser les industries extractives, qui sont axées sur les capitaux. C'est à cette question que nous devrions songer au lieu de blâmer le gouvernement de percevoir trop d'impôts, comme le font les députés du parti conservateur.

Le député affirme que nous ne pouvons nous permettre de laisser ces richesses enfouies. Je tiens à lui rappeler que la population du monde augmente à un rythme fantastique et qu'il n'y a aucun doute que toutes les ressources du monde, et non seulement celles du Canada, devront être utilisées d'ici 100 ans. Nous ne prétendons pas que le Canada ne devrait pas exploiter ses ressources. Nous affirmons que nous devrions exploiter les ressources du Canada quand cela est avantageux pour les Canadiens, et non seulement pour les sociétés. Si la Cominco, l'International Nickel ou toute autre société veut s'installer en Nouvelle-Calédonie ou en Indonésie, qu'elle le fasse. Elles connaissent toute la situation politique mondiale autant que tout député à la Chambre. Elles savent que quel que soit le parti au pouvoir au Canada, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, il ne les exproprie pas comme on l'a fait ailleurs.

Le vice-président adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

M. Bawden: Madame le président, je ne vois pas ce qui empêcherait un député de dire la vérité après tous les mensonges que les députés à ma gauche viennent de proférer. Je représente la circonscription de Calgary-Sud, soit plus de 100,000 personnes qui, comme les autres Canadiens qui s'intéressent à cette question, ont le droit de connaître les faits et certaines vérités au lieu des mensonges que nous avons entendus ces derniers mois.

J'ai été assez surpris que, dans ses commentaires du 28 janvier, le ministre ait accordé tellement d'attention aux

réunions des premiers ministres. Il a consacré une grande partie de son discours à cette question et, s'il l'a fait, c'est sans doute parce qu'il se sentait coupable pour ce qui s'est passé lors de la réunion du 28 mars. Le ministre a protesté très énergiquement et j'aimerais qu'il me fasse plus tard ses commentaires sur ce que je vais dire.

Quand les premiers ministres provinciaux et fédéral se sont rencontrés en mars dernier, il est clair qu'ils comptaient conclure un accord d'une durée de 15 mois. Il était bien entendu qu'ils examineraient le prix du pétrole compte tenu de la situation mondiale et l'on croyait que, selon toute probabilité, ces prix augmenteraient encore. Vu que les accords sur le partage des revenus n'étaient que temporaires, tout le monde pouvait penser qu'avant d'apporter un changement quelconque au droit fiscal il faudrait que les premiers ministres se réunissent pour restructurer tous ces accords de partage.

Chaque série de règlements—règlements fiscaux, règlements concernant les redevances et les prix—est étroitement reliée. Chaque facteur est interdépendant. Je m'étonne que le ministre ait déclaré le 28 janvier que les provinces ont pris des mesures unilatérales pour modifier radicalement la structure de leurs redevances sans d'abord consulter le gouvernement fédéral. Même si c'est peut-être le cas pour la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, la publication de la correspondance échangée entre le premier ministre de l'Alberta et le premier ministre fédéral montre clairement que ce dernier connaissait le taux des redevances de l'Alberta bien avant l'accord de mars. J'estime que le premier ministre devrait reconnaître ce fait publiquement.

Le ministre a dit à propos des redevances que c'était un impôt sur le revenu à peine déguisé, ajoutant que l'impôt sur le revenu n'avait jamais été déductible depuis la Confédération. Ignore-t-il que l'impôt sur le revenu payé par des compagnies canadiennes à des gouvernements étrangers sont en fait entièrement déductibles lors du calcul de l'impôt sur le revenu canadien? Le ministre a fièrement déclaré à la Chambre le 28 janvier que les mesures empêchant la déduction des redevances provinciales pour le calcul de l'impôt fédéral sur le revenu ne réduisaient pas en soi le revenu des provinces et servaient uniquement à empêcher les impôts provinciaux de trop vider le trésor fédéral.

Malheureusement, il n'a pas admis dans son discours que ces mesures ont grandement contribué à étouffer une industrie vigoureuse et rentable, l'industrie minière et celle du pétrole et du gaz. Il devrait avoir honte de déclarer que les changements proposés dans le budget de novembre n'ont transgressé ni la lettre ni l'esprit de l'accord auquel avaient abouti les premiers ministres. Il a affirmé qu'il n'avait jamais été question dans cet accord du rapport entre les taxes fédérales et provinciales sur l'industrie minière; on ne pouvait donc prétendre que les propositions du budget en constituaient une violation.

Si l'on pense que l'on avait abouti à un accord à court terme, renégociable dans les 15 mois et que, de l'avis de toutes les parties en cause, les conclusions de cette rencontre correspondaient bien aux besoins du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et de l'industrie minière, il faut bien admettre qu'il y a eu réellement violation de l'accord lorsque le ministre a présenté son budget le 8 mai et le 28 novembre. Quelle que soit la façon de présenter les arguments, le gouvernement fédéral a sans conteste trompé les provinces en omettant de les informer le 27 mars des modifications qu'il allait apporter aux taux d'imposition.